



**Projet éolien Vents de Loire**  
**Note informative à destination des communes**

**Auteur:** Dounia Jallouli

**Date:** 7 novembre 2016

**Ref:** EMEA-000026



## 26 SEPTEMBRE 2016 : DEPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER EN PREFECTURE



Le 26 septembre dernier, la société RES, en partenariat avec Nièvre Energies, a déposé le dossier de demande d'autorisation unique d'exploiter pour le projet de parc éolien dénommé « Vents de Loire ». Le projet compte 8 éoliennes (1 sur Saint-Laurent-L'Abbaye et 7 sur Saint-Quentin-sur-Nohain) d'une hauteur maximale de 180m en bout de pales et d'une puissance maximale unitaire de 3.3 MW. La production d'électricité est estimée à plus de 55 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation de trois fois la population de Cosne-Cours-Sur-Loire.

Les éoliennes sont situées à une distance minimale aux habitations de 800m, et une enveloppe de 200000 euros de mesures environnementales est prévue sur les 20 ans de vie du parc.

### UN PARTENARIAT AVEC NIEVRE ENERGIES

Le Territoire a manifesté sa volonté de faire intervenir la Société d'Economie Mixte Locale Nièvre Energies au périmètre du Projet. Cet acteur public et local agit pour un développement des énergies renouvelables nivernaises maîtrisé et concerté.

Les acteurs locaux jouent un rôle majeur dans la réussite d'un projet éolien et leur implication dans nos projets est un élément extrêmement positif pour la poursuite de son développement.

C'est pour cette raison que RES a décidé d'ouvrir le capital de la société à hauteur de 20% à Nièvre Energies permettant ainsi sa participation active et directe dans le projet.

Partie prenante, Nièvre Energies apportera au projet un ancrage territorial plus fort, un accompagnement technique des élus, un renforcement de la communication et de la concertation locale en vue de son appropriation par les acteurs du territoire.

### LES PROCHAINES ETAPES DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER

L'instruction devrait durer 10 à 12 mois. La prochaine étape est la demande de compléments qui devrait être formulée par les services instructeurs au mois de novembre. S'en suivra l'avis de l'autorité environnementale et le lancement de l'enquête publique.

